



**NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R28-2025-007

PUBLIÉ LE 14 JANVIER 2025

# Sommaire

## **Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) / Secretariat de direction**

R28-2024-12-24-00002 - Arrête modificatif n 1 fixant la composition nominative de la commission regionale consultative d action sociale de normandie affaires sociales (2 pages) Page 3

R28-2025-01-13-00002 - Arrête portant modification n 2 de la composition de la formation specialisee du CSA de la DREETS de NORMANDIE (2 pages) Page 6

## **Préfecture de la zone de défense et de sécurité Ouest /**

R28-2025-01-07-00005 - Arrêté du 07 janvier 2025 portant délégation de signature au général de corps d'armée Jean-Luc Villeminéy, commandant la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest et commandant de la région de gendarmerie de Bretagne, en ce qui concerne le budget opérationnel de programme relatif aux services de gendarmerie de la zone Ouest?? (2 pages) Page 9

Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités (DREETS)

R28-2024-12-24-00002

Arrete modificatif n 1 fixant la composition  
nominative de la commission regionale  
consultative d action sociale de normandie  
affaires sociales



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités**

## **Arrêté modificatif n°1 fixant la composition nominative de la Commission Régionale Consultative d'Action Sociale de Normandie – affaires sociales**

La Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie,

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** le décret N°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret N°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

**Vu** le décret N°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

**Vu** l'arrêté du 2 juin 2022 portant création de comités sociaux d'administration et de leurs formations spécialisées au sein de certains services et établissements relevant des ministères chargés de l'économie, du travail, de l'emploi, de l'insertion, de la santé et des solidarités ;

**Vu** l'arrêté du 26 avril 2022 portant création de commissions d'action sociale au sein des ministères chargés des affaires sociales, notamment son article 14 ;

**Vu** l'arrêté du 18 avril 2023 portant création de la commission régionale consultative d'action sociale de Normandie – affaires sociales ;

**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2023 portant composition nominative de la commission régionale consultative d'action sociale de Normandie – affaires sociales

**Vu** l'arrêté interministériel du 4 septembre 2024 portant nomination de Madame Catherine PERNETTE sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie ;

**Vu** les désignations des organisations syndicales représentées au comité social d'administration de la DREETS de Normandie suite au mouvement des personnels en 2024

## ARRÊTE

**Article 1er :** Sont désignés comme représentants des personnels des ministères sociaux au sein de la commission régionale consultative d'action sociale – affaires sociales instituée auprès de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie :

Organisation syndicale	Membres titulaires	Membres suppléants
CFDT	Mme Stéphanie VAQUE*	Mme Jasmine MARCINKIEWICZ
FO	<i>vacant</i>	<i>vacant</i>
FSU-SNU-TEFE	M. Éric LE MOAL	<i>vacant</i>
SUD-SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE	Mme Pépita MARTIN	<b>Mr Benjamin ACKERMANN*</b>
UFSE-CGT	Mme Mathilde BOIVIN	M. Cédric LELOUARD
UNSA	Mme Florence LEBLOND	<i>vacant</i>

**Article 2 :** Le mandat des membres de la commission régionale consultative d'action sociale – affaires sociales **nouvellement désignés\*** prennent effet au 1er janvier 2025.

**Article 3 :** La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rouen, le 24 décembre 2024

**La Directrice régionale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et  
des solidarités**

**Catherine PERNETTE**

Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités (DREETS)

R28-2025-01-13-00002

Arrete portant modification n 2 de la  
composition de la formation specialisee du CSA  
de la DREETS de NORMANDIE



**ARRETE PORTANT MODIFICATION N°2 DE COMPOSITION DE LA  
FORMATION SPECIALISEE DU CSA DE LA DREETS DE NORMANDIE**

**Vu** le code de la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

**Vu** l'arrêté du 2 juin 2022 portant création de comités sociaux d'administration et de leurs formations spécialisées au sein de certains services et établissements relevant des ministres chargés de l'économie, du travail, de l'emploi, de l'insertion, de la santé et des solidarités ;

**Vu** l'arrêté du 08 décembre 2022 fixant les organisations syndicales aptes à désigner les membres d'une formation spécialisée.

**Vu** l'arrêté portant composition de la Formation Spécialisée du CSA de la DREETS NORMANDIE issue des résultats du scrutin organisé du 1er au 8 décembre 2022,

**VU** l'arrêté interministériel du 4 septembre 2024 portant nomination de Madame Catherine PERNETTE sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie ;

**Vu** l'arrêté n°1 modificatif de composition de la F3SCT du CSA de la DREETS NORMANDIE ;

**Vu** le courriel du 19 décembre 2024 de Monsieur Oumarou FOFANA, délégué suppléant UFSE-CGT/ SUD SOLIDAIRES informant de sa démission de représentant du personnel suppléant siégeant à la F3SCT du CSA de la DREETS NORMANDIE,

**Vu** le courrier du 7 janvier 2025 de la section syndicale UFSE-CGT / SUD SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE désignant Madame Pépita MARTIN en remplacement de Mr Oumarou FOFANA au poste de représentante du personnel suppléante à la F3SCT du CSA de la DREETS NORMANDIE ,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Madame Pépita MARTIN est désignée représentante du personnel suppléante de la formation spécialisée du comité social d'administration de la DREETS de Normandie à compter de la présente publication au recueil des actes administratifs de la région Normandie.

Article 2 :

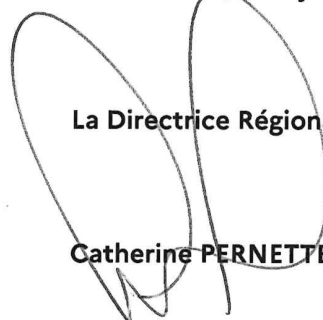
La formation spécialisée du CSA de la DREETS NORMANDIE est composée des représentants du personnel comme suit :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>	<b>ORGANISATIONS SYNDICALES</b>
Mathieu MARCINKIEWICZ	Mbolamamy RABARISON	CFDT
Stéphanie VAQUE	Harold HOUISSE	CFDT
Sophie COUSIN	Boris GASNIER	CFDT
Benjamin ACKERMANN	Gérald LE CORRE	UFSE-CGT / SUD SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE
Cedric LELOUARD	<b>Pépita MARTIN</b>	UFSE-CGT / SUD SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE

Article 3 :

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouen, le 13 janvier 2025

  
**La Directrice Régionale,**  
**Catherine PERNETTE**

Préfecture de la zone de défense et de sécurité  
Ouest

R28-2025-01-07-00005

Arrêté du 07 janvier 2025 portant délégation de signature au général de corps d'armée Jean-Luc Villeminey, commandant la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest et commandant de la région de gendarmerie de Bretagne, en ce qui concerne le budget opérationnel de programme relatif aux services de gendarmerie de la zone Ouest

**ARRÊTE DU 07 JAN. 2025**

**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU GÉNÉRAL DE CORPS D'ARMÉE JEAN-LUC VILLEMINEY, COMMANDANT LA GENDARMERIE POUR LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ OUEST ET COMMANDANT DE LA RÉGION DE GENDARMERIE DE BRETAGNE, EN CE QUI CONCERNE LE BUDGET OPÉRATIONNEL DE PROGRAMME RELATIF AUX SERVICES DE GENDARMERIE DE LA ZONE OUEST**

Le préfet de la région Bretagne,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest,  
Préfet d'Ille-et-Vilaine

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles R.122-32 à R.122-35 ;
- Vu le code de la défense ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 70 à 73 ;
- Vu le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur et modifiant certaines dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;
- Vu le décret du 15 février 2023 nommant Monsieur Hervé TOURMENTE, préfet délégué pour la défense et la sécurité Ouest auprès du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Vu le décret du 10 octobre 2024 nommant Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Vu le décret du 3 janvier 2025 nommant le général de division Jean-Luc VILLEMINEY, général de corps d'armée, commandant de la région de gendarmerie de Bretagne, commandant la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest ;
- Vu l'arrêté du 20 juillet 2022 relatif à l'organisation et aux attributions des échelons de commandement de la gendarmerie nationale en métropole ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°22-18 du 26 juillet 2022 portant organisation du SGAMI de la zone de défense et de sécurité Ouest, pris en application de l'article 2 de l'arrêté du 6 mars 2014 portant organisation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2024 portant délégation de signature du préfet de zone de défense et de sécurité Ouest au général de division Eric CHUBERRE, commandant par intérim la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest, en ce qui concerne le budget opérationnel de programme relatif aux services de gendarmerie de la zone Ouest ;
- Vu la décision IOMJ2400799S du directeur général de la gendarmerie nationale portant désignation des responsables de budget opérationnel du programme et d'unité opérationnelle pour le programme 152 « Gendarmerie nationale » en date du 26 janvier 2024 ;
- Vu la charte de gestion du programme 152 « Gendarmerie nationale » ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée au général de corps d'armée Jean-Luc VILLEMINEY, commandant de la région de gendarmerie de Bretagne, commandant la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest à l'effet de signer, au nom du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, pour le programme 152 « Gendarmerie nationale », tous actes et décisions relatifs à :

1° la préparation des budgets, la répartition des crédits, l'exécution budgétaire et la réalisation des objectifs opérationnels du budget opérationnel de programme 0152-DOUE ;

2° l'ordonnancement des recettes et des dépenses relevant de ses attributions et imputées sur le budget du programme 152 « Gendarmerie nationale » de la mission « sécurités ».

**Article 2**

Le délégataire désigné à l'article 1<sup>er</sup> est autorisé à donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs au 2° de l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

**Article 3**

Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2024 susvisé sont abrogées.

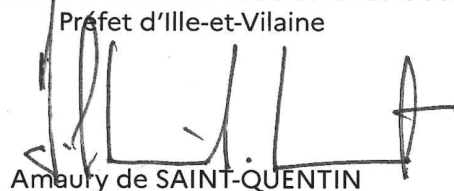
**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement du délégataire désigné à l'article 1<sup>er</sup>, délégation est donnée au général de division Eric CHUBERRE, commandant en second la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest, à l'effet de signer, au nom du préfet de zone de défense et de sécurité Ouest, tous actes et décisions relatifs au 1° de l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des quatre régions de la zone de défense Ouest et communiquée au directeur général de la gendarmerie nationale, responsable du programme 152 « Gendarmerie nationale ».

Le préfet de la Région Bretagne,  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest,  
Préfet d'Ille-et-Vilaine



Amaury de SAINT-QUENTIN